

Les conditions générales de vente décrites ci-après s'appliquent à toutes nos ventes conclues avec un Consommateur, c'est-à-dire toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Le Vendeur se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Toute modification ou tout avenant à ces conditions générales de vente sera immédiatement applicable. Tout compte n'ayant pas fonctionné pendant vingt-quatre mois sera fermé.

1/ IDENTITE DU VENDEUR ET DU MEDIATEUR DE CONSOMMATION

- SOCIETE SAGRA, Société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 564 504 090 ayant son siège social sis Les Gravières – BP 40018 – 42340 RIVAS

Numéro de TVA : FR 49 564 504 090

Mail : contact@sagra.fr

Tel : 04 77 54 65 50

- **Tout Consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation ou à tout autre mode alternatif de règlement des litiges, si sa tentative de résolution amiable de son différend avec le professionnel a échoué et qu'il en a la preuve ; il peut alors avoir recours à Médiateur du Commerce Coopératif et Associé – FCA - 77, rue de Lourmel – 75015 PARIS, ou sur le site www.mcca-mediation.fr sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir.**

2/ DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Toute commande de produits implique l'acceptation par l'Acheteur des présentes conditions générales de vente.

- Par accord express, des conditions particulières peuvent être consenties par écrit à l'Acheteur.

3/ CONFIDENTIALITÉ

- Les études, plans, dessins et documents remis ou envoyés par le Vendeur demeurent sa propriété, ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'Acheteur. Le Vendeur ne peut être considéré comme le maître d'œuvre de l'Acheteur.

4/ INFORMATION SUR LES PRODUITS - TOLÉRANCES

- Toutes les informations sur les caractéristiques essentielles des produits, les conditions de leur usage, les prix, les délais et le coût de livraison, ainsi que le cas échéant le délai de disponibilité des pièces détachées sont communiquées préalablement à toute vente à l'Acheteur en magasin ou lors de vente à distance ou hors établissement.

- L'Acheteur doit s'assurer, préalablement à la vente, de la conformité des produits qu'il souhaite acquérir à l'utilisation qu'il souhaite en faire. Dans le cas où les travaux nécessiteraient une autorisation (telle que permis de construire, autorisation par la copropriété...), les démarches doivent être effectuées par l'Acheteur et l'Acheteur sera seul responsable de l'obtention de cette autorisation.

- Les produits commercialisés par le Vendeur sont conformes aux spécifications techniques requises et à la législation/réglementation en vigueur. Certaines d'entre elles sont susceptibles de subir des variations de teneur en eau, de masse volumique et/ou de dimension, de couleurs ou de poids en fonction notamment du traitement et de l'utilisation qui en est faite. Ces variations bénéficient des tolérances d'usage.

5/ FORMATION DES VENTES

- En cas d'achat immédiat, c'est-à-dire si l'Acheteur achète en magasin, la vente est réalisée par le paiement lors du passage en caisse. Il est délivré une facture pour tout achat.

- En cas d'achat sur bon de commande, il est établi un devis dont la validité est de un (1) mois, sauf disposition contraire. La signature de ce devis ou du bon de commande par l'Acheteur emporte commande, c'est-à-dire l'engagement pour l'Acheteur d'acheter au Vendeur les quantités de produits spécifiés sur celui-ci, au prix indiqué et dans les conditions indiquées, sauf disposition contraire. En cas de signature d'un devis et d'une commande, notamment après qu'un métrage ait modifié les données du devis, c'est la signature du bon de commande qui prévaut. **L'Acheteur ne peut pas annuler ou modifier sa commande postérieurement à la signature du devis ou de la commande, sauf si la vente a été conclue hors établissement ou à distance (cf 6/).**

Le devis récapitule, notamment le produit commandé, le cas échéant les travaux à effectuer, leur coût, la durée d'exécution.

Le Vendeur peut modifier les produits jusqu'au moment de leur livraison, sans obligation de changer ceux déjà livrés, si c'est la conséquence d'une évolution technique, et s'il n'en résulte pas une augmentation de prix ou une altération de la qualité. L'Acheteur peut cependant préciser sur le bon de commande les caractéristiques spécifiques des produits auxquelles il subordonne son engagement. Dans ce cas, le Vendeur devra livrer les produits conformes à ces caractéristiques.

6/ VENTE HORS ETABLISSEMENT OU VENTE A DISTANCE – DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, si le contrat a été conclu à distance, notamment à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, l'Acheteur peut exercer son droit de rétractation aux fins d'échange ou de remboursement, dans un délai de quatorze jours à compter du jour :

- De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services (c'est-à-dire de la signature du devis, et en l'absence de devis, de la signature de la commande et, en cas de signature d'un devis et d'un bon de commande, de la signature du bon de commande)
- De la réception du bien par l'Acheteur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat (c'est-à-dire de la signature du devis, et en l'absence de devis, de la signature de la commande et, en cas de signature d'un devis et d'un bon de commande, de la signature du bon de commande). Dans le cas d'une commande

portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Le Consommateur n'a pas à motiver sa décision ni à payer de pénalité, sauf pour les prestations de service, si l'exécution des prestations a commencé, avec l'accord de l'Acheteur, avant la fin du délai de rétractation. Le droit de rétractation peut être exercé à l'aide du formulaire de rétractation ci-joint ou de toute autre déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant la volonté de se rétracter et notamment par courrier postal adressé à la société SAGRA sis Les Gravières – BP 40018 – 42340 RIVAS mentionnant la commande concernée par cette rétractation. La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur le consommateur. Si le contrat consiste en de la vente de biens, les biens doivent être retournés complets (accessoires, notice...) dans leur emballage d'origine et en parfait état, dans les quatorze (14) jours suivant la notification au Vendeur de la décision de rétractation de l'Acheteur, accompagnés de la facture d'achat. Les frais de retour sont à la charge de l'Acheteur. Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris.

L'échange en cas de vente de biens (sous réserve de disponibilité) ou le remboursement des sommes effectivement réglées par l'Acheteur (y compris les frais de livraison) sera effectué dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception, par le Vendeur de la notification de la rétractation de l'Acheteur. Pour les contrats de vente de biens, à moins qu'il ne propose de récupérer lui-même les biens, le Vendeur peut différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que l'Acheteur ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Faute pour l'Acheteur d'avoir renoncé au contrat conformément aux prescriptions légales énoncées ci avant, le contrat est définitif.

Ce droit de rétractation ne peut être mis en œuvre pour les commandes de produits de biens confectionnés selon les spécifications de l'Acheteur, tels notamment les produits sur mesure ou les produits dont le prix est fonction de fluctuations des taux du marché financiers ou de produits qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manières indissociables avec d'autres produits.

7/ PRIX

Les prix sont fermes et les ventes sont toujours faites au tarif affiché ou communiqué préalablement à la commande et en vigueur au jour de cette commande. Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC. Ces tarifs sont fermes et non révisibles pendant leur période de validité, le Vendeur se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment. Pour les Produits qui ne sont pas retirés par l'Acheteur lui-même dans les locaux du Vendeur, les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le tarif du Vendeur et calculés préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de la commande.

8/ FRAIS DE LIVRAISON ET DÉLAIS

- Le coût ainsi que les délais de livraison sont communiqués préalablement à la commande. Ils sont déterminés par le Vendeur en fonction de ses approvisionnements et en cas de prestations de services en fonction de la disponibilité des poseurs. Ainsi, les livraisons sont opérées selon les disponibilités et peuvent être partielles. Dans ce cas, chaque livraison donne lieu à une facturation séparée. Toute modification de la commande, acceptée par le Vendeur, entraîne nécessairement une prolongation des délais de livraison. Aucune livraison ne peut être exigée dans les délais si l'Acheteur n'a pas satisfait à ses obligations.

- En dehors d'un cas de force majeure, en cas de non-respect des délais de livraison, l'Acheteur pourra enjoindre au Vendeur de s'exécuter dans un délai raisonnable par lettre recommandée avec avis de réception ou par écrit sur un autre support durable. A défaut d'exécution et sous réserve du même formalisme, l'Acheteur pourra demander la résolution de la commande.

- La commande est considérée comme résolue à la réception de cet écrit informant le Vendeur de cette résolution, à moins que le Vendeur ne se soit exécuté entre-temps.

- Si la résolution est acquise, le Vendeur s'engage au remboursement intégral des sommes versées par l'Acheteur dans un délai de 14 jours.

9/ LIVRAISONS - RÉCEPTION DES MARCHANDISES

- Les risques sont transférés à l'Acheteur lorsque ce dernier, ou un tiers désigné par lui, prend physiquement possession des produits, et en cas de pose au moment de la réception des travaux.

- Quand, par mention expresse sur le bon de commande, le Vendeur assure le transport, les marchandises transportées dans les camions du Vendeur sont livrées à la porte du domicile du destinataire. Le transfert des risques s'opère lors de la prise de possession par l'Acheteur, et en cas de pose au moment de la réception des travaux. Toutefois, le risque sera transféré à l'Acheteur lors de la remise du bien au transporteur lorsque celui-ci aura été chargé du transport par l'Acheteur et que le choix n'aura pas été proposé par le Vendeur.

- Lors de la livraison, l'Acheteur s'engage à réserver un passage suffisamment vaste et résistant pour effectuer la livraison, et à obtenir toutes les autorisations nécessaires, notamment de voirie, faute de quoi la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de problème(s) survenant lors de l'exécution de la livraison et du déchargement.

- En cas de livraison sur chantier, celui-ci doit être d'un abord facilement accessible sans danger et sans risque. Le Vendeur décline toute responsabilité d'un don quelconque causé par un de nos véhicules de transport et advenant sur ce chantier si

ce dommage est le fait d'un accès difficile et/ou d'un terrain non approprié. Lors de l'arrivée des marchandises sur le chantier, il appartient à l'Acheteur (ou à son représentant) de vérifier leur état avant de procéder au déchargement.

10/ CONTROLE DES LIVRAISONS ET RECLAMATIONS

La conformité des produits ou des prestations (nature, qualité, nombre, état apparent...) doit être impérativement vérifiée par l'Acheteur à la Livraison (prise de possession du bien ou, en cas de pose, réception des travaux). Il appartient à l'Acheteur de faire toutes réserves ou réclamations pour non-conformité ou vices apparents, **par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Vendeur, dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la Livraison**. Il est tenu de fournir tous justificatifs à l'appui de sa demande et l'Acheteur doit conserver les produits ou prestations en cause et accorder au Vendeur ou à son mandataire toute facilité pour procéder à toute vérification.

Conformément à l'article L133-3 du Code de commerce, si le Vendeur assure le transport pour livrer les produits en un autre lieu que le magasin, l'Acheteur doit émettre à la réception des produits toutes réserves motivées sur leur état par mention sur la lettre de voiture, puis notifier au Vendeur et au transporteur, par acte extrajudiciaire ou Lettre recommandée avec avis de réception, sa protestation motivée relative à l'avarie ou perte des produits transportés **au plus tard dans les trois (3) jours, non compris les jours fériés, à compter de la livraison**.

Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ce formalisme, les produits livrés ou la prestation réalisée seront réputés conformes à la commande et aucune réclamation de ce chef ne pourra être valablement acceptée.

11/ RETOURS

- Les produits livrés et acceptés ne sont ni repris ni échangés, sauf accord écrit et préalable du Vendeur et sauf vente conclu à distance ou hors établissement (cf.6/)
- Si à titre exceptionnel, une telle reprise était convenue entre le Vendeur et l'Acheteur, elle ne pourrait se faire qu'en respectant les conditions suivantes :
 - retour moins d'un mois après la livraison,
 - présentation par l'Acheteur de la facture originale, sur les bases de laquelle seront défacturés 20% du prix unitaire net à titre de frais de reprise,
 - les produits repris ne doivent être ni détériorés, ni déconditionnés.

12/ GARANTIES

- Les produits sont soumis à la garantie légale de conformité ainsi qu'à la garantie légale contre les vices cachés selon les modalités prévues aux articles L 211-4, L 211-5, L 211-7, L 211-12 du Code de la consommation et aux articles 1641 et 1648, 1^{er} alinéa du Code civil.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Consommateur bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir. Il peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 211-9 du Code de la consommation. Sauf pour les biens d'occasion, durant les vingt quatre mois suivants la délivrance du bien, le Consommateur est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le Consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 susvisé. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil, à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes tels que des frais inhérents à la dépose et à la repose de matériaux ou de dommages et intérêts à titre d'immobilisation ou autre.

- En aucun cas, la responsabilité du Vendeur ne peut être engagée au-delà de celle de ses propres fournisseurs.
- Les études, plans, dessins et documents sont remis à titre purement indicatif et n'engagent pas la responsabilité du Vendeur. Ils ne constituent pas un élément d'exécution et il appartient à l'Acheteur, sous sa propre responsabilité de s'enquérir auprès de son maître d'œuvre ou d'un professionnel qualifié, sur les règles de l'art en la matière (afin de les contrôler, de les vérifier et valider qu'elles tiennent compte des règles générales applicables pour ce genre de réalisation et ces conditions particulières d'emploi).

13/ EMBALLAGE

- Si le produit est livré sur palettes ou sous emballages consignés, le montant de la consignation, qui a été préalablement communiqué au moment de la vente ou de la commande, est porté sur la facture et payable en même temps que le produit. Le remboursement de cette consignation n'est exigible qu'après réception de ces emballages portant la marque du Vendeur, retournés en bon état dans les entrepôts du Vendeur et ce, dans un délai maximum de trois mois à compter de la livraison, sauf accord exprès du Vendeur.
- Le montant du remboursement sera inférieur au prix de la consigne initialement facturé du fait notamment des frais engagés pour la gestion de ces retours.

14/ CONDITIONS DE PAIEMENT - TENUE DE COMPTE

- Les produits sont payable, en cas de vente immédiate au comptant, sans escompte, sauf accord particulier, au siège social du Vendeur.
- En cas de vente sur commande, sauf disposition particulière, les conditions de règlement sont les suivantes :
 - Pour les produits non posés par le Vendeur : 50% d'acompte à la commande et 50% à la Livraison des produits ;
 - pour les produits posés par le Vendeur et réceptionnés par l'Acheteur le jour même : 50% d'acompte à la commande et 50% à la réception des travaux
 - pour les produits posés par le Vendeur : 50% d'acompte à la commande, 40% à la livraison des produits et 10% à la réception des travaux.

En cas de vente à distance ou de vente hors établissement, aucune somme ne peut être payée avant l'expiration d'un délai de sept (7) jours à compter de la commande.

- L'Acheteur peut bénéficier d'un compte ouvert dans les livres du Vendeur et bénéficier ainsi des modalités réservées aux « clients en compte ». Après étude

préalable de leur solvabilité financière, l'ouverture ou le maintien d'un semblable compte pouvant en outre être subordonnée à l'exigence de garanties financières.

L'ouverture d'un compte dans les livres du Vendeur ne dispense en aucun cas l'Acheteur de respecter strictement la date d'échéance figurant sur les factures du Vendeur. Si le compte n'est pas utilisé pendant plus de vingt quatre (24) mois, il sera automatiquement fermé par le Vendeur sans avis.

- Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu de plein droit au paiement par l'Acheteur de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Le paiement s'entend de l'encaissement effectif et définitif des sommes.

De même, après envoi par lettre recommandée avec avis de réception d'une mise en demeure restée infructueuse, le Vendeur, peut, à l'expiration du délai de quinzaine laisser à l'Acheteur pour régler les sommes dues, résoudre toutes ventes en cours d'exécution, et déclarer exigibles les dettes non échues par l'Acheteur. Les frais de recouvrement sont à la charge de l'Acheteur.

- L'encours accordé ne constitue qu'une tolérance du Vendeur, qui peut être supprimé en cas d'incident de paiement, les commandes postérieures devant alors être réglées comptant.
- En cas de dépassement de l'encours autorisé, toute nouvelle commande de l'Acheteur devra être soumise à l'obligation de paiement à la commande.
- La tenue d'un compte par le Vendeur au bénéfice de l'Acheteur entraîne des frais de tenue de compte qui seront facturés selon les modalités prévues sur le formulaire d'ouverture de compte.

15/ COMMANDES SPÉCIALES

Il sera demandé à l'Acheteur, pour toute commande de produits non couramment tenus en stock ou pour les produits confectionnés selon les spécifications de l'Acheteur, un acompte minimal de 50%.

Les commandes spéciales ne seront jamais reprises.

16/ RENONCIATION

Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente, ne peut valoir renonciation.

17/ RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ

Les produits vendus restent la propriété du Vendeur jusqu'à leur paiement intégral et effectif. Toutefois, à compter de la mise à disposition des produits à l'Acheteur, ou au transporteur désigné par ce dernier, l'Acheteur supportera tous les risques que les marchandises pourront occasionner ou subir, pour quelque cause que ce soit.

Tout acompte versé au Vendeur restera acquis à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes actions, qu'il serait en droit d'intenter.

Le droit de revendication du Vendeur concerne les produits et/ou leur prix si elles ont déjà été transformées ou consommées.

18/ RESPECT DES DIFFÉRENTES RÉGLÉMENTATIONS

Le Vendeur décline toute responsabilité quant au transport des produits enlevés à ses dépôts et pouvant résulter de toute infraction à la législation des transports et au Code de la Route, notamment concernant l'arrimage, la surcharge, etc.

19/ FORCE MAJEURE

Les obligations de l'Acheteur et du Vendeur sont suspendues, et leur responsabilité ne peut pas être engagée, en cas d'événements de force majeure ou contractuellement assimilées, tel que notamment : la guerre, les catastrophes naturelles, les incendies, les grèves, les pannes d'électricité, les accidents, les retards dans les transports, etc....

20/ DONNÉES PERSONNELLES ET DROIT D'OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

- Toutes les informations recueillies par le Vendeur sur l'Acheteur font l'objet d'un traitement informatique destiné à la seule exécution des commandes et à la gestion des relations contractuelles.

Ce type de traitement a pour base juridique l'exécution du contrat demandé par l'Acheteur, le respect d'obligations légales et réglementaires, la prospection et l'animation, la gestion de la relation avec ses clients et prospects.

Le Vendeur ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel. Ce droit peut être exercé en adressant un mail : protectiondonnees@sagra.fr ou par courrier postal adressé à la société SAGRA sis Les Gravières – BP 40018 – 42340 RIVAS.

Les personnes concernées disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

- Les conversations téléphoniques, sur les lignes téléphoniques réservées aux commandes, sont susceptibles d'être enregistrées pour le bon suivi de la commande.
- L'Acheteur est informé qu'il dispose du droit de solliciter son inscription gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique.

21/ INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

Préalablement à toute passation de commande, le Consommateur reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente présentées de manière lisible et compréhensible ainsi que de toutes les informations visées aux articles L 111-1 à L 111-7 du Code de la consommation, et notamment :

- les caractéristiques essentielles des Produits, compte tenu du support de communication utilisé et du Produit concerné,
- le prix des Produits et des frais annexes (livraison, installation...),
- la date ou le délai dans lequel le Vendeur s'engage à livrer le Produit,
- les informations relatives à l'identité et aux coordonnées du Vendeur (postales, téléphoniques et électroniques),
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

22/ LOI APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française.

23/ PRESTATIONS DE SERVICES DE POSE DE MENUISERIE

Prise de cotes

Après l'établissement du devis, le Vendeur fera réaliser un métrage sur le lieu dans lequel la pose et/ou l'installation doit intervenir. Ce métrage pourra entraîner une modification du devis initial.

Avant l'encaissement de l'acompte, le Vendeur se réserve la possibilité de refuser d'exécuter la prestation et d'annuler le contrat dans l'hypothèse où le métrage réalisé par le professionnel révélait une impossibilité technique de réaliser la commande ou si les travaux convenus ne peuvent être réalisés suivant les normes de qualité et/ou de sécurité de la profession ou que des travaux supplémentaires et/ou complémentaires doivent être exécutés pour satisfaire à l'engagement de la commande mais que l'Acheteur refuse de prendre en charge le surcoût. Cette annulation motivée par une impossibilité technique, qui ne pourra donner droit au versement d'aucune indemnité à l'Acheteur sera notifiée au client par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit (8) jours suivant le passage du métreur. Si des sommes venaient à avoir été versées par l'Acheteur, elles seront immédiatement restituées.

Obligations de l'Acheteur

L'Acheteur accepte donc qu'un métreur se rende à son domicile afin d'effectuer ces mesures.

L'Acheteur s'engage à respecter les dates convenues avec lui pour la vérification des mesures par le métreur, et la livraison et la pose des produits. En cas d'indisponibilité, l'Acheteur doit en informer le Vendeur au moins 48 h à l'avance. A défaut et si le Vendeur est amené à se déplacer inutilement, les frais de ce déplacement seront à la charge de l'Acheteur. L'Acheteur doit donc être sur les lieux le jour du métrage et le jour de la livraison ou, à défaut, se faire représenter par un tiers dont le pouvoir et l'identité seront justifiés par écrit. Le décalage, par l'Acheteur, à deux reprises de la date de livraison et de réalisation des travaux pourrait entraîner la résiliation du contrat avec conservation par le Vendeur de l'acompte versé ou au choix du Vendeur le versement d'une indemnité au bénéfice du Vendeur en réparation du préjudice subi par le Vendeur.

Dans le cas où les travaux nécessiteraient une autorisation (telle que permis de construire, autorisation par la copropriété...), l'Acheteur s'engage à effectuer les démarches. Il est seul responsable de l'obtention de cette autorisation. Le Vendeur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de défaut d'autorisation et/ou de litige avec le voisinage, l'administration ou toute autre personne.

L'Acheteur reconnaît avoir été dûment informé que la pose des fenêtres sans enlèvement du dormant existant induit obligatoirement une légère réduction de la surface de vitrage que le client s'engage à accepter.

Mission du Vendeur et Prestataire

La prestation réalisée par le Vendeur ou tout Prestataire mandaté par lui, sauf mention contraire sur le devis et/ou la commande, ne comprend pas les travaux de plâtrerie ou de maçonnerie non prévisibles et non courants survenant lors de l'enlèvement du dormant, le déménagement de meubles, la dépose et repose des rideaux, voilages, accessoires, baguettes décoratives ou d'habillage entourant les portes, les fenêtres, les raccords de peinture, le rebouchage éventuel et la peinture des traces laissées par l'enlèvement des paumelles et des gâches, l'installation des branchements électriques notamment pour la pose des volets roulants à commande électrique, la fourniture d'engins de manutention spécifiques pour la livraison notamment de châssis sur le chantier.

Pour l'exécution des travaux, l'Acheteur accepte que le Vendeur sous traite, sous sa responsabilité, tout ou partie des travaux au professionnel de son choix. Les conditions de la commande ne seront en aucune façon modifiées et l'interlocuteur de l'Acheteur restera le Vendeur.

Livraison-Réception des travaux

La Livraison de la prestation intervient au terme de sa réalisation et fait l'objet de la signature d'un bon de réception définitive des travaux. L'Acheteur pourra faire ses réserves éventuelles.

Garanties

Les produits sont soumis à la garantie légale de conformité ainsi qu'à la garantie légale contre les vices cachés selon les modalités prévues aux articles L 211-4, L 211-5, L 211-7, L 211-12 du Code de la consommation et aux articles 1641 et 1648, 1^{er} alinéa du Code civil, et tel que rappelé au point 12.

En outre, au titre de la garantie des constructeurs, l'Acheteur bénéficie :

- D'une garantie de parfait achèvement (article 1792-6 du Code civil), d'une durée d'un an à compter de la réception des travaux.
- D'une garantie biennale dite de bon fonctionnement (article 1792-3 du Code civil) qui couvre le mauvais fonctionnement des équipements dissociables de la construction, deux ans après la réception des travaux.
- D'une garantie décennale (articles 1792 ; 1792-2) d'une durée de dix ans après la réception des travaux qui garantit les désordres susceptibles de mettre en cause la solidité, l'usage et la destination de l'ouvrage.

Nom :

Date :

Signature :

FORMULAIRE DE RETRACTATION Code de la consommation articles L 221-18 et suivants **Vente à distance et vente hors établissement**

CONDITIONS :

- Compléter et signer ce formulaire,
- L'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse : Société SAGRA Les Gravières – BP 40018 - 42340 RIVAS,
- L'expédier au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande, ou de la réception du bien pour les contrats de vente de biens, ou si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant.

Je soussigné :

déclare notifier par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande ci-dessous

Nature du bien ou du service commandé :

Numéro de la commande :

Date de la commande :

Nom du client :

Adresse du client :

Signature du Client

Si vous souhaitez vous rétracter de la commande passée hors établissement ou à distance avec la société SAGRA, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessus